

Séance du 5 Septembre 2002

L'an deux mil deux le cinq Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Françoise NORMAND, M. Yvon FOLLOROU M. Tanguy MORVAN

Absents : Mme Louissette LE ROUX, M. Romain QUERE, M. Michel LE ROY, Mme Sylvie GEFFROY, M. Rémy LE MEUR M. Jacques TILLY

Procurations : Mme Louissette LE ROUX à M. Daniel FUSTEC, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, M. Michel LE ROY à M. André RIOU, Mme Sylvie GEFFROY à M. Pierre LE DILAVREC, M. Jacques TILLY à M. Yvon FOLLOROU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Août 2002

Date de Publication : 12 Septembre 2002

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVEC

Objet: Syndicat d'électrification : Mise aux normes des installations d'éclairage publique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une étude réalisée par le Syndicat d'Electrification de PLOUIGNEAU relative à l'entretien des réseaux d'éclairage public des communes adhérentes au syndicat. Cette étude comporte deux phases :

"Une première phase qui comprend la mise aux normes des armoires de commande, du matériel d'éclairage (luminaires et mâts), ainsi qu'une rénovation des appareils vétustes. (Ces travaux de mise aux normes peuvent être réalisés dans le cadre du marché d'électrification rurale passé le 12 février 2001 avec les sociétés G. T. I. E. Armorique et FORCLUM Armor) ?.

"Dans une deuxième phase le syndicat envisage de procéder à un appel d'offres pour l'entretien des réseaux d'éclairage public. Cet entretien se compose essentiellement de quatre parties :

.le remplacement systématique de toutes les lampes,.l'élimination de ces mêmes lampes,.l'entretien et le nettoyage annuel de tous les appareils d'éclairage et des armoires de commande,.le dépannage et le remplacement éventuel des appareillages en cas de défektivité ou panne.

Lors de la réunion plénière du Syndicat d'Electrification de PLOUIGNEAU en date du 4 avril 2002, le comité a décidé de participer au taux de 50 % aux dépenses de mise en conformité, objet de la première phase ainsi qu'au futur contrat d'entretien des réseaux, objet de la deuxième phase. Les travaux de la première phase seront étalés sur une période de 2 années au cours desquelles la participation du syndicat aux travaux d'extensions des réseaux d'éclairage public sera plafonnée à 3811 euros (5 u x 762,25 euros). Pour chaque commune, ces dépenses ont été évaluées à:

COMMUNES	DEPENSES	PARTICIPATION COMMUNALE en euros
Plouigneau	56 029 + 199 540 + 87 936 = 343 505,00 F soit 52 367,00 euros	52 367,00 : 2 = 26 183,50
Plougouven	22 000 + 56 500 + 1 440 = 79 940,00 F soit 12 186,77 euros	12 186,77 : 2 = 6 093,39
Guerlesquin	26 814 + 36 700 + 63 672 = 127 186,00 F soit 19 389,38 euros	19 389,38 : 2 = 9 694,69
Plouégat Moysan	950 + 10 200 + 13 440 = 24 590,00 F soit 3 748,72 euros	3 748,72 : 2 = 1 874,36
Lannéanou	1 180 + 11 250 + 21 504 = 33 934,00 F soit 5 173,20 euros	5 173,20 : 2 = 2 586,60
Botsorhel	2 197 + 27 186 + 17 847 = 47 230,00 F soit 7 200,17 euros	7 200,17 : 2 = 3 600,06
Le Ponthou	20 839 + 21 471 = 42 256,00 F soit 6 441,89 euros	6 441,89 : 2 = 3 220,95

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition du Syndicat d'Electrification relative à la mise aux normes des réseaux et à la réalisation d'un appel d'offres pour l'entretien des réseaux d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord.